



## Communiqué de presse

### Une dynamique de réflexion collective au service de l'utilisateur

Le Conseil d'administration de l'Association Hospitalière de Bretagne a approuvé le 29 juin 2018 le projet du pôle médico-social pour la période 2018 à 2022.

Construit sur une dynamique de réflexion collective, ce projet a engagé la participation de plus d'une centaine de professionnels, des représentants d'utilisateurs et des familles, qui ont contribué à la réflexion sur une période de 4 mois, au travers de séminaires et de groupes de travail.

Cette dynamique a favorisé les échanges croisés sur les thèmes retenus : la participation des utilisateurs et de leurs proches et le soutien de leurs droits, la diversification de l'offre d'accompagnement et de service, les coopérations internes et externes.

### Un projet fédérateur autour d'orientations partagées et structurantes au sein d'un secteur en profonde mutation

Aujourd'hui, le pôle médico-social représente une part importante de l'activité de l'AHB, et a vocation à se développer davantage. A ce moment de son histoire, et dans un contexte en pleine mutation, il importe de fédérer ce pôle autour d'orientations phare donnant sens à l'action présente et à venir.

Préalable à l'élaboration des projets de chaque établissement et service médico-social de l'AHB, le projet de pôle médico-social vise donc un double objectif :

- ↳ Elaborer une **feuille de route** des actions à mener par le **pôle médico-social** pour l'ensemble des établissements et services médico-sociaux de l'association, en coopération avec les autres activités de celle-ci ;
- ↳ Définir des **repères et objectifs transversaux** en termes d'accompagnement des personnes accueillies, de partenariat, d'inscription sur les territoires, qui seront **déclinés dans les projets des établissements et services** en rapport à leurs spécificités.

A ce titre, deux orientations transversales et fondatrices ont alimenté l'écriture du projet :

- Promouvoir la **participation des personnes** et de leurs proches, soutenir leurs **droits** et favoriser la prise en compte des capacités de décider, d'agir de toute personne en situation de handicap et donc la nécessité de questionner, de transformer nos pratiques et organisations en ce sens.
- Contribuer à la **logique inclusive** en améliorant la réponse aux besoins des personnes et en favorisant la **continuité des parcours** de santé et de vie. Pour ce faire, nous nous engageons à diversifier nos modalités d'intervention et à renforcer nos coopérations.

## Cinq objectifs pour transformer notre offre au profit des besoins des usagers

Ce projet s'inscrit dans le cadre des dernières orientations des politiques de santé et se propose d'améliorer la prise en soin des patients tout au long de leur parcours, en formalisant une politique de soins et d'accompagnement favorisant leur autonomie.

Soumis aux influences réglementaires générant des mutations profondes du secteur, le pôle médico-social se doit d'intégrer ces nouvelles exigences et adapter son offre et ses services. A ce titre, et afin de garantir une cohérence d'actions à l'échelle de l'ensemble des établissements et services médico-sociaux de l'AHB, la **stratégie du pôle** se traduit autour de cinq objectifs :

### **Objectif n°1** : Renforcer la **participation** des personnes accompagnées et **soutenir leurs droits** fondamentaux

Les équipes médico-sociales de l'AHB s'engagent en effet à renforcer la participation des personnes et à soutenir leurs droits, dans le cadre de l'accompagnement proposé par les établissements et services, mais également à « l'extérieur » sur les différents territoires d'intervention. Il s'agira par exemple de développer la participation des personnes accompagnées tant à leur projet qu'aux évolutions du fonctionnement des structures.

Une attention particulière est également portée à l'expression de la citoyenneté, à la promotion de l'inclusion et à l'amélioration de l'accès aux soins et à la prévention.

### **Objectif n°2** : Développer la **participation** et le **soutien des familles** et des proches

Il s'agit de reconnaître et de préserver dans la durée l'implication des aidants, tout en limitant les effets négatifs de leur implication sur leur état de santé, leur vie, professionnelle et sociale, leur bien-être. En ce sens, les équipes s'engagent à reconnaître l'expertise et la compétence des familles et les proches, sous réserve de l'accord de la personne accompagnée, en les intégrant aux différentes étapes du projet personnalisé par exemple.

Afin de prévenir le risque d'épuisement des aidants, le pôle s'attachera à développer une réflexion sur les actions, services et dispositifs spécifiques à mettre en place pour les soutenir.

### **Objectif n°3** : Répondre à l'évolution des besoins et des attentes des personnes en **diversifiant nos modalités d'intervention**

La Stratégie Nationale de Santé et la Réponse Accompagnée pour Tous ont amorcé un virage important pour le secteur médico-social, puisqu'il s'agit de développer des réponses par une transformation de l'offre et la promotion de solutions nouvelles et diversifiées.

Composé majoritairement d'hébergement complet, le Pôle doit pleinement s'engager dans cette dynamique en mutualisant les réflexions, en consolidant les pratiques déjà à l'œuvre en termes de diversification des modalités d'accompagnement et en recherchant des solutions innovantes.

### **Objectif n°4** : Améliorer la **continuité et la fluidité des parcours** des personnes en renforçant les partenariats et les coopérations

Pour être efficace, l'accompagnement des parcours de santé et de vie doit se faire dans une logique de complémentarité, afin de permettre des parcours fluides, lisibles, sans redondance et sans rupture. En ce sens, la connaissance des partenaires, de leurs missions, l'ouverture vers de nouvelles coopérations externes ancrées sur les territoires d'intervention de chaque structure, constituent des impératifs pour garantir des réponses de qualité. Celles-ci doivent être construites dans la perspective d'assurer un

continuum dans le parcours des personnes accompagnées, selon les besoins, en s'associant à d'autres acteurs et/ou en passant le relais.

**Objectif n°5** : Structurer et **promouvoir le pôle médico-social** au sein de l'AHB et sur les territoires d'intervention

Disposant d'une expertise multiple de par ses activités sur les champs sanitaire, social et médico-social, l'AHB se doit de saisir l'opportunité d'exploiter cette ressource identitaire en structurant le pôle médico-social, plus récent au sein de l'association. Il convient en effet d'améliorer la lisibilité du travail mené dans les établissements et services et d'ouvrir de nouvelles collaborations au sein de l'association dans un souci de faire profiter tous de l'expertise de chacun.

Cette évolution se traduit par une nouvelle gouvernance associée à une refonte des fonctionnements actuels, visant des modifications d'organigramme, le développement d'une culture coopérative interne et la conduite d'une démarche d'amélioration des conditions de travail.

Fort de cette identité affirmée au sein de l'association, le pôle médico-social renforcera son inscription et sa visibilité sur ses territoires d'interventions, à travers notamment la structuration d'une fonction « ressource » pour les acteurs du territoire.

### **Soutenir le changement pour relever un défi collectif**

Un projet de pôle, c'est donc l'expression **d'un positionnement collectif et original**, sur les enjeux exprimés par les politiques publiques :

Renforcement des **droits individuels et collectifs** des usagers,

Développement de la **logique de parcours**,

**Prévention des ruptures** d'accompagnement,

Soutien aux **aidants**,

**Diversification** des formes de **réponse**,

Actions sur les **déterminants de santé**,

**Décloisonnement** des dispositifs,

Renforcement des **coopérations**,

Etc ...

Ce travail collaboratif est une étape importante pour l'Association Hospitalière de Bretagne. Au travers du projet de pôle, elle renforce ses engagements en tant qu'acteur de santé et médico-social et garantit une mise en cohérence de toutes ces orientations, reprises dans le cadre de l'élaboration de tous les projets des établissements et services dès la fin 2018.

Le Président du Conseil d'Administration  
de l'Association Hospitalière de Bretagne

Association Hospitalière de Bretagne

2 route de Rostrenen 22110 PLOUGUERNÉVEL

☎ 02 96 57 10 00 - ✉ [direction.generale@ahbretagne.com](mailto:direction.generale@ahbretagne.com)

[www.ahbretagne.com](http://www.ahbretagne.com)